

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Dupeurs Dupés

TUNIS, LE 5 FÉVRIER 1903

DU CALME !

C'est bien à tort que M. de Carnières s'emporte contre la *Ligue de l'Enseignement* et tente par des coups de massette redondants, à découvrir la veine du bloc par où il spécule de le désagréger. Séparer la grande Ligue du Parlement, le cercle de Tunis de la Ligue et M. Communaux du Cercle, tel est son petit plan.

Du calme !

M. de Carnières ne réussira pas, les écoles seront bel et bien laïcisées parce qu'il ne peut en être autrement.

Mais si quelqu'un a accéléré cet événement, ce sont MM. Pichon et de Carnières qui, par l'arrogance de leur cléralisme ont trop brutalement mis en relief le péril congréganiste. La *Dépêche* a touché juste.

Nous ne sommes ici ni des sectaires d'une maçonnerie quelconque, ni les caudataires de qui que ce soit. Nous soutenons la Ligue parce que le triomphe de sa doctrine est la condition absolue de la grandeur de la France et du salut de l'humanité. Du jour où le Cercle de Tunis transformé en coterie mentirait à cette doctrine, nous le combattrions résolument. Du jour où M. Communaux méuserait de son influence dans un but égoïste, du jour où sa situation de fonctionnaire enchaînerait les aspirations rationnelles de l'association, nous ne balancerions pas à le balancer.

M. Communaux a assez d'esprit pour savoir que si nous voulons soustraire le pouvoir à l'action de M. de Carnières, ce n'est pas pour le soumettre à la sienne, pas plus qu'à la nôtre d'ailleurs, mais à un ensemble de principes fixes de justice et de républicanisme librement discutés.

La force de M. de Carnières est de savoir accumuler plus de sottises dans un article qu'on ne peut en réfuter en dix volumes.

Ensuite il ne tient aucun compte des réfutations et en véritable calotin qu'il est, revient toujours à la charge comme s'il n'avait rien lu.

Cette improbité intellectuelle qui, ailleurs, décline et déshonore l'écrivain, constitue en notre milieu béotien et veule de Tunisie, une apparence de supériorité consciente. « L'âne silencieux, dit un proverbe espagnol, passe pour savant » *Borrico callado por sabio contado*.

Opposer les 600.000 ligueurs à l'ensemble de la population française sans en déduire les femmes, les enfants, les nouveaux nés, les malades, les aliénés, les condamnés, les militaires, les curés, etc., etc., est d'une dialectique ou excellent les ignorantins, qui prouvent la frivolité des hommes en donnant à Saint-Antoine de Padoue un auditoire de poissons.

Les ligueurs se croient et sont supérieurs aux autres hommes, parce qu'ils se sont rassemblés autour d'une idéal et que les autres ne sont groupés que par une discipline qu'il leur est interdit de raisonner, ce que leur stupidité accepte.

Les ligueurs c'est la domination par la qualité, mais comme leurs adversaires ne s'inclinent que devant le nombre, on le leur offre pour les contenter.

Aujourd'hui M. de Carnières discute le nombre. C'est la doctrine qu'on doit discuter. Le nombre on le subit, comme il entendait l'imposer lui-même à ses adversaires dans son journal du 8 février 1902 où il disait : *Le groupe battu aux élections du 26 janvier nous fait savoir qu'il est intransigeant et irréductible. Tant pis pour lui ! Ses adversaires ont une majorité assez forte pour pouvoir se passer de lui.*

Qui a le premier parlé du nombre ? Et de quel nombre ? De 274 voix sur 285 votants, tous ayant des intérêts identiques. Le moindre chien de berger fait marcher trois fois plus de moutons que les cinq anapapistes du Carnierisme, qui se partagent cet échantillon de corps électoral.

Or la *Ligue* comprend autant de membres que la Tunisie a de colons professionnels les autres par choix de doctrine. Les uns sont profondément antipathiques en France, les autres se rattachent à une élite de 600.000 français non abâtardis. Les cléricaux sont donc battus d'avance.

La vérité est dans la question d'argent.

La laïcisation augmentant les charges publiques, frappera d'impôts les agrariens qui en sont affranchis. Il se produira alors ce qu'on a vu à la veille de la Révolution où de Calonne en voulant imposer les nobles et le clergé, leur enleva toute raison d'être royaliste et les solidarisa avec le Tiers-Etat ce qui convertit les Etats-Généraux en Assemblée Nationale, ici, M. Pichon imposant les agrariens, s'allie M. de Carnières gardien de leurs privilèges. Or M. Pichon lui a promis la croix ce qui oblige pour l'instant M. de Carnières à éloigner de toutes ses forces, la moindre occasion de conflit avec son Résident.

Quand il sera décoré, il laissera décréter les impôts inévitables et fera peau neuve de démocrate d'opposition, comme sous Millet.

Toute sa nervosité ne tient qu'à une nymphomanie de boutonnière.

On nous assure que M. Ducroquet recevrait vingt mille francs, de gratification en quittant l'administration.

Nous supposons que M. Ducroquet avait mis du foin de côté pour ses vieux jours. Il ne doit pas en être ainsi puisque le gouvernement lui alloue vingt mille francs pour s'en acheter !

LES COLONIES BAFOUÉES

M. Pichon commence par en prendre un peu trop à son aise avec tout le monde et si nous comprenons à la rigueur, qu'il mène la colonie française à la badine, nous sommes choqués de le voir badiner avec les colonies étrangères et les indigènes qui n'ont pas nos moyens de défense.

Que signifient ces façons de les inviter à organiser la réception du Président, mettre 50.000 francs à la disposition du comité, puis paralyser ses mouvements par des parti-pris de coquette sur le retour

pour finalement, lui signifier qu'on s'est moqué de tout le monde, qu'on a son programme à soi et qu'on les licencie ?

Dans quelle société, par quelle éducation, grand Dieu ! accuse-t-on une aussi blessante versatilité dont le nom en bon français, commence Jean... ?

Nous désirons qu'à l'avenir M. Pichon se comporte un peu plus poliment envers nos hôtes et nos protégés.

Si la société tunisienne ne lui inspire que du dédain, il n'a qu'à demander un autre poste.

Elle se montrera encore assez bien élevée pour l'accompagner au paquebot.

Terras de Terascon

M. Terras qui ne prend la plume que lorsqu'il n'a rien à dire, a éprouvé le besoin de défendre le Conseil Municipal, ce qu'il pouvait infiniment mieux faire en se taisant.

Cet éloquent sculpteur de monuments à condoléances, la Tunisie Française à tous les autres journaux, certainement, eussent aussi bien accueilli ses sophismes, ne fut-ce que pour les mieux expédier.

Il nous dit, en passant, que la *Dépêche* n'en a pas voulu, prétextant que son bon vouloir est paralysé. Dont acte. Faut-il que la Municipalité soit indéfendable pour n'avoir même plus la *Dépêche* ?

Quantum mutatus..., comme dirait M. Terras s'il savait le latin.

Suivant la routine des avoués de soixantième catégorie, M. Terras commence par couvrir de boue ses adversaires. Il insinue — et prend ses insinuations pour des preuves — il en conclut logiquement que les censeurs de la Municipalité ne sont que les organes de spéculateurs sur terrains et sur bâtisses au détriment de la Ville.

Si c'est de nous que M. Terras entend parler, confessons-lui donc vite que nous nous sommes vendus pour la somme que M. Belloc devait lui rétrocéder sur les 140.000 francs du monument.

Et puis, dans son apologie de deux colonnes, M. Terras se garde bien de réfuter le principal grief articulé contre la Municipalité : la *Convention Inavouable*.

A part cela, le partisan du Belloc enfariné pasticheur de Tanagra est fort disert sur le balayage des rues aussi négligé d'ailleurs que celui des assemblées, et ne parle que d'une foule de travaux qui n'existent encore que sur le papier.

C'est le manuel du parfait plaideur à côté.

Quant au gâteau de noces — en lesquelles M. Belloc, va légitimement convoler — il prétexte les facilités de paiement et le besoin moral de la population. Belle raison vraiment pour cent quarante mille francs de moutarde !

Son meilleur argument est que pas un arabe n'a protesté. Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'ils n'ont aucune notion d'art : Quant aux italiens et aux grecs, leur silence accuse que Benvenuto et Lysippe ne sont pas leurs cousins.

Nous commençons à comprendre que pour radoter à ce point, la Tunisie Française a dû paraître à M. Terras comme l'idéal des tribunes.

Nous avertissons charitablement les supports de la politique pichonnarde, les nommés *Dépêche* Tunisienne et Tunisie Française alias V. de C., que nous som-

mes décidés à les dénoncer au Parlement pour attentat contre la sûreté de l'Etat et spécialement pour appel à une chouannerie sicilienne et maltaise contre les décisions prises de la République. Nous prions le Comité de la Ligue de l'Enseignement de Tunis de nous faire savoir s'il a signalé à Paris cet appel à l'étranger ou s'il compte le faire, en envoyant les numéros des journaux y relatifs.

Dans le cas contraire, c'est un devoir que nous assumerions.

De même, nous invitons M. Pichon à répudier sans tarder ses tentatives de chef de son parti auquel il a décerné le seul brevet de patriotisme disponible en Tunisie, sinon nous demanderons sa destitution de la présidence d'honneur du Cercle de Tunis.

La graine authentique ou frelatée des émigrés de Coblenz ne germera pas sur cette terre et sous nos yeux.

Car si ces paysans de la plume croient nous duper avec leurs précautions rhétoriques cousues de fil blanc, nous saurions au besoin, provoquer un grand débat judiciaire pour prévenir la France du coup de couteau dans le dos que méditent les gabelons résidentiels.

LE VOYAGE DE M. LOUBET

Le *Temps* et d'autres journaux ont publié des renseignements complémentaires et précis, recueillis à l'Élysée ou les grandes lignes du programme proposé par M. Révoil, pour le voyage en Algérie, ont été arrêtées :

M. Loubet débarquera et séjournera à Alger le 15 avril, se rendra ensuite à Oran, reviendra à Alger, ira de là, à Constantine, Philippeville et Bône où il s'embarquera pour la Tunisie.

En Tunisie, le président visitera successivement Sousse, Sfax et Bizerte.

Le voyage de M. Loubet durera exactement 15 jours, y compris la traversée.

Mais alors, est-ce que M. Loubet ne viendrait pas à Tunis puisqu'il n'est pas question de notre ville ?

Il n'est pas possible que le premier magistrat de la République brûle la Capitale de la Régence, le cœur et le cerveau de la Tunisie, là où l'élément français est le plus considérable, pour aller visiter des villes de second et troisième ordre comme Bizerte, Sfax et Sousse.

Il doit y avoir erreur de la part de nos confrères parisiens, à moins que... Non, c'est impossible, M. Pichon ne peut se moquer de nous en cette circonstance...

Mais qui peut savoir ce qui bout dans cette cervelle qu'une malheureuse chute de cheval a ébranlée ?..

Toujours est-il que si, contrairement à l'attente générale, M. Loubet ne devait pas venir à Tunis, la Colonie saurait bruyamment manifester son mécontentement comme elle le manifesta en différentes circonstances sous le consulat de Millet de néfaste mémoire.

Mais il nous paraît inadmissible que Tunis ait été écartée du voyage.

La convocation du Comité chargé d'arrêter le programme des fêtes ne serait autrement qu'une odieuse supercherie ourdie par la Résidence pour arrêter nos clameurs de déceptionnement !

Il faut que la Colonie sache à quoi s'en tenir sur le séjour du Président de la République à Tunis, il faut que la Résidence l'annonce officiellement et c'est son devoir de le faire pour étouffer les bruits qui commencent à circuler sur l'interdit dont notre ville serait l'objet et sur les motifs qui le lui vaudraient.

Em. L.

Nos Échos

Tous ces jours-ci grand émoi dans le high-life israélite tunisien et chez le vulgum pecus juif.

On ne s'entretenait que de la fugue de la belle et ravissante Mme X... que nous avons racontée dans notre précédent numéro.

Du côté féminin, on criait au scandale ! surtout que le délit avait été consommé avec un goyi.

Du côté hommes, on jalosait l'heureux veinard qui avait su captiver une aussi adorable créature tout en blâmant le mari d'avoir mis la police aux trousses de la coupable.

Bref, dans divers groupes de coreligionnaires de la belle, les Don Juan ont parié d'avoir ses faveurs !

Nous serons tenu au courant du résultat de ces paris assez hardis.

La nouvelle lancée par le *Promeneur* relative à un changement de personnel dans notre magistrature

Un de nos amis d'Alger, avocat au barreau de cette ville, nous apprend qu'il est question de M. Fabry pour un poste élevé à la Cour d'Alger, sans nous indiquer lequel.

Le départ de M. Fabry et le mort du regretté M. Saunier donneraient lieu à un mouvement assez important dans le personnel judiciaire tunisien.

M. Spire remplacerait M. Fabry et M. Anterrieu, beau-frère de M. Révoil, succéderait à M. Spire.

Un grand nombre de personnes alarmées par notre écho, nous ont demandé quel était ce personnage à la veille d'échouer au tribunal de commerce avec un passif très important.

Si nous avons rendu public un bruit puisé à bonne source nous ne nous sommes pas cru obligé de dévoiler le nom de ce commerçant qui pourrait très bien, par un tour de force inimaginable, retarder sa culbute. Mais celle-ci est inévitable, le gouffre ne fait que se creuser davantage avec le temps.

Comment on désapprend son français en Tunisie !

Le *Promeneur* publie le billet suivant :

29 janvier 1903

« Le colonel Marchand, avant de quitter la Tunisie, envoie ses adieux avec ses souhaits cordiaux à monsieur le Directeur et à la Rédaction du *Promeneur*, de la courtoisie pleine de tact duquel (sic) il n'a eu qu'à se louer pendant toute la durée de son séjour en Tunisie. »

(Signé) : « Colonel Marchand ».

Des adieux ne sont généralement pas autre chose que des souhaits et une courtoisie vide de tact serait un curieux phénomène. Duquel tombe comme un cheveu sur la soupe et il serait stupéfiant que le brave colonel n'eut pas eu à se louer d'une courtoisie préalablement remplie ou non de tact.

Léonidas et Cambronne étaient plus laconiques.

Notre confrère M. Pellerin appelé à Paris pour affaires, nous prie d'annoncer que la publication de *l'Avenir Tunisien* sera suspendue pour un mois.

Le nouvel hôtel de la « Compagnie Algérienne »

C'est à partir de lundi prochain, 9 février, que les services de la *Compagnie Algérienne* fonctionneront dans les nouveaux locaux spécialement construits, rue de Bone, pour cet important établissement financier.

L'inauguration du coquet hôtel de la Compagnie a eu lieu hier.

A cette occasion, M. le directeur de la succursale de Tunis de la *Compagnie Algérienne* a bien voulu convier notre directeur et notre rédaction à vider une coupe de champagne, en compagnie de nos confrères de la presse tunisienne et d'un certain nombre d'invités.

Nous souhaitons à ce puissant établissement qui a su se rendre si sympathique sur notre place, l'extension de ses succès mérités.

Le Réveil Bénévoles annonce que le colonel Marchand, accompagné de deux dames, a été aperçu, vendredi dernier, à la gare de Duvivier, se dirigeant sur Constantine.

A son départ de Tunis, le héros de Faschoda était seul dans le compartiment réservé à sa disposition par la Cie du B. G.

Heureux soldat !

DUPEURS DUPÉS

On nous accordera que nous n'avons attendu le signal de personne pour adopter la seule attitude qui convenait à des français de ce pays, en vue de la réception présidentielle.

Non seulement nous avons exposé la nécessité patriotique d'une trêve des rancunes, mais prêchant d'exemple, nous avons réclamé la constitution d'un comité de réception et de fêtes.

Il nous restait toutefois le droit de contrôler si la Résidence pouvait également se hausser à ce sentiment.

La pierre de touche était de répondre à l'appel que nous lui avions suggéré et d'y faire acte de bon citoyen français, sans faire litière de ce mot si vrai de Chamfort: *Les actions utiles, même avec éclat, les services réels et les plus grands qu'on puisse rendre à la Nation et même à la Cour, ne sont, quand on n'a point la faveur de la Cour, que des péchés splendides, comme disent les théologiens.*

Nous eûmes donc soin — crainte que notre péché ne fut pas assez splendide, d'élaborer un plan surpassant en magnificence, en originalité et en art, tout ce que l'on prépare en Algérie, laissant, en outre, un monument durable et constituant le Comité en bénéficiaires.

Ces bénéficiaires ressortaient de l'exploitation de la propriété artistique que constituait le cortège, par suite du droit de reproduction cédé aux nombreux illustrés d'Europe et d'Amérique. De plus, des albums scientifiques artistiques de propagande répandaient partout l'image des fêtes et des plus sérieuses curiosités tunisiennes.

C'est-à-dire, qu'au lieu de manger 50 à 60,000 fr. aux contribuables ou 150,000 comme le chienlittérisme de Salammbô avec ses éléphants taillés dans des bûches goudronnées, nous rapportions au Comité, d'après nos évaluations, au bas mot, une dizaine de mille francs de bénéfices, en faisant à la Tunisie une réclame mondiale à en faire

éruer les mânes d'Annibal. Et il fallait bien y rassembler toutes ces vertus, harmoniquement, puisqu'il était nécessaire de percer à jour tous les faux-fuyants, d'obliger la mauvaise foi à confesser son aversion pour cause d'origine ou s'avouer impuissante en faisant un four par des projets d'épiciers.

Le samedi soir nous reçûmes de M. Tauchon une lettre nous invitant à venir développer notre projet en séance de Comité.

C'était la souricière en vue de l'enterrement de 1^{re} classe. La forme de l'invitation le dénonçait involontairement. M. Pichon n'en voulait à aucun prix, à cause de la *Petite Tunisie*. Seulement suivant le truc des diplomates, il nous attirait poliment sur son terrain pour nous y faire avaler des crapeauds par dessus le marché.

Il importait donc de lui faire avaler un ours. Nous le rédigeâmes aussitôt en vingt grandes pages, comprenant un projet détaillé du recrutement des figurants, la description menue de chaque char, l'organisation infinitésimale du régiment d'organisateurs, service d'ordre, chapitre des dépenses et des recettes bref, tout, tout. Il n'y avait plus qu'à se mettre en marche.

De la sorte, le Comité n'étant pas dans la confiance du maître, manifesterait naïvement sa préférence d'où un conflit d'opinion avec la Résidence la confusion de cette petite roubarde et le chambardement de toutes les autres combinaisons.

M. Tauchon nous dit, à notre

carrière: Alors pourquoi nous avoir convoqué ?

Voyez crapauds !

— Et pourquoi ? — Parce que trop long. — Mais on peut l'écourter à volonté ! — Trop cher ! — Il se solde en bénéfices ! — Trop de costumes ! — Il n'y en a pas un, tout est strictement nature. — C'est bon pour une entreprise privée. — Mais il n'y a que le Gouvernement qui le puisse réaliser !

Défaites ! défaites ! il faudra bien lui sortir vérité des entrailles !

A nous notre ours !

Car il faut que l'on nous voie un écrit en mains, afin que les voleurs d'idées qui rôdent en Tunisie, ne viennent pas nous raconter, après coup, que nous n'avons pas dit telle et telle chose, puisque nous ne sommes venu que pour lire et nous en aller. Et nous lisons.

Alors M. Candus, qui n'a pas sa langue dans sa poche, se prononce catégoriquement pour le projet et M. Tauchon en est enfin acculé à déclarer, au nom du Résident, que celui-ci ne veut pas de défilé du tout.

Enfin ! Ça a été long à venir !

Gros finaud ! Il m'en veut pas parce qu'en dehors de l'antiquité en souliers baignés de mer, il n'y a que la vraie vie vibrante de joie et d'espérance et que l'idée en est partie de l'opposition.

Plutôt la mort !

Mais alors la Résidence eût dû faire appel à tous les laquais et non à tous les français. Ce n'était donc qu'un guet-apens aux esprits libres, le contre-appel des platitudeuses ?

Nous lui avons montré que seuls les hommes indépendants et fiers sont des valeurs sociales et fécondes.

Sans être dans le cerveau de ses valets, où nous aurions d'ailleurs

la place de premier occupant, — nous les défions bien maintenant de trouver de l'artistique et de l'original.

Il ne reste à M. Pichon, pour donner à M. Loubet une idée de la Tunisie, en une ou deux heures, en dehors du défilé, qu'à lui exhiber une collection de cartes postales.

Quant à un souvenir graphique durable, quant à un document historique commémoratif, capable de propager aux quatre coins de l'univers la gloire de la Tunisie et sa personnalité économique, commerciale, industrielle et agricole — ben-rienne !

Il faudra adopter l'idée ou bien on verra ce spectacle tordant d'un parisien offrant à un parisien, un gala au beuglant du casino ; la tisane des couacqueurs, et une réception de comice agricole de sous-préfecture.

Et ce n'est pas de notre part une sottise vanité d'auteur, c'est qu depuis la création du monde où Elohim passa la revue de ses créatures, depuis six mille ans où les babyloniens fixèrent la trace de leurs cortèges sur leurs bas-reliefs, comme après eux les égyptiens, depuis le peuple hébreu défilant devant l'Arche Sainte, en passant par les cortèges mémorables des grecs et des romains, des gaulois et des germains, par les processions du paganisme et de l'Eglise par les cortèges de la Révolution et les revues militaires, par ceux du Lord-maire de Londres, le *Triomphe de la République* de Dalou, le jubilé de Victoria et le couronnement

eu de cérémonie publique potable, sans le cortège qui présente au souverain l'âme imposante et collective d'un peuple.

C'est ce dont le département de philosophie artistique de la Résidence n'a pas le plus pâle soupçon.

Qu'ils pataugent donc !

LA REDACTION.

Les Juifs, des Fous ?

Le *Promeneur* analyse dans un long article, la thèse de doctorat d'un jeune médecin algérien M^e Victor Trenga, qui conclut à un état pathologique de la mentalité des juifs algériens.

Les quelques extraits qu'en cite le *Promeneur* nous font regretter de n'avoir pas le travail complet sous les yeux, mais ils suffisent à nous déceler une étude consciencieuse et forte, dont l'objectivité n'est mitigée que par un sentiment de sincère pitié.

L'auteur paraît enclin à généraliser. Il n'a pas tort, car des observations du même genre, peut-être moins incisives et d'une touche moins délicate ont été faites sur les juifs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie.

Il est parfaitement exact que tous les juifs ont plus ou moins ce que le langage populaire appelle « un grain » et nous pouvons ajouter que c'est un phénomène universel chez eux.

L'arthritisme et toutes les maladies des échanges organiques sévissent parmi les juifs dans toute leur intensité.

Un écrivain a, il y a quatre ou cinq ans, publié dans la *Libre Parole* une série d'articles peut-être un peu passionnés, mais au fond, assez exacts sur la pathologie juive.

M. Trenga est sur la voie de la pathogénie de cette morbidité et l'on ne peut que l'encourager à y pénétrer plus avant. Il rendra un immense service à l'humanité en épouvantant une société devenue race par fatalité, sur le lamentable avenir qu'elle se réserve encore et sur les dangers dont elle menace ses voisins. Qu'il conserve le ton de bonté impassible et embrasse toute la bibliographie du sujet. Il aura la reconnaissance affectueuse de juifs et chrétiens de bonne foi.

Les juifs sont victimes d'un systé-

me social et d'un préjugé de législateurs antique à qui les lois de l'évolution étaient inconnues ou plutôt qui ne les connaissaient que trop bien, puisqu'ils ont si extraordinairement paré à ses effets. A tout prendre, en effet, le peuple juif, c'est Moïse tout seul qui a réussi à se survivre pendant trente-cinq siècles et qui a sacrifié à cette volupté de demi-dieu, près de cent vingt générations de son peuple.

Dans son *Explication Universelle*, le philosophe Azais a nettement dégagé le secret du judaïsme en indiquant qu'une loi n'ayant d'autre but que sa propre conservation, devait nécessairement créer un peuple ignorant, méprisé et infortuné. Solon et Lycurgue furent de l'école de Moïse mais ils n'assignèrent à leur loi qu'une durée d'un à cinq siècles que leur postérité ne respecta d'ailleurs pas.

Les juifs n'ont jamais voulu admettre la philosophie de leur histoire et nous pouvons affirmer que les plus célèbres, les plus spécialisés, les plus compétents d'entre eux, sans exception, sont incomparablement plus fous que les autres. Tout ce qu'ils peuvent accumuler de science est mis au service de leur folie juive et ne fait que l'exalter de plus belle.

Cette psychopathie est d'ordre physique et chimique qu'il serait trop long de développer ici.

Qu'il nous suffise de dire que le seul remède, pour les juifs et pour les peuples qui les abritent — car ceux-ci sont plus menacés qu'ils ne le supposent — est dans le croisement à l'extrême. Les métis judéo-français, par exemple, fournissent des sujets de tout premier ordre et l'on peut dire que le peuple juif aurait à peu-près disparu sans les saluaires emprunts de sang dit aryen, dû à la beauté de ses femmes et à sa tendance imée à la fusion des races.

Une libération sociale intégrale du peuple juif le ferait absorber en deux générations par le reste des humains. Mais c'est la transition qui les effraye. Ont-ils tous les torts ?

Pendant il n'y aura ni liberté, que persistera le judaïsme fermé.

C'est le conservatoire de l'intolérance et de l'oppression, puisque c'est la plus ancienne raison sociale de la superstition.

C'est un bien émouvant et sombre chapitre à écrire !...

Le clos Zaghouan

Une bien bonne histoire, c'est celle de deux viticulteurs qui ont monté à Tunis une fabrique de vins de raisins secs. Leurs premiers produits furent dirigés vers un vignoble connu et là, mélangés à du vin de raisin frais.

Mais le syndicat eut vent de la supercherie et jeta les hauts cris. La Chambre d'Agriculture en fut saisie et M. de Carnières — nous avons peine à le croire — refusa de sévir. Sur de nouvelles insistances surgies du sein de cette compagnie, il se résigna à marcher. On attend la suite.

Si l'eau a été stérilisée, il n'y a que demi-mal, car elle est *typhigène* à ce que dit la *Dépêche*.

Si non nous demandons l'apposition d'étiquettes officielles sur les vins de Tunisie comme : *Vin potable* et *Vin non potable*, pour des baignes de pieds, par exemple.

Pour équilibrer le budget il n'est encore tel qu'un impôt sur la fus-chine.

Kalaa-Djerda

M. PICHON SANS FARD

Voici la réponse que M. Pichon a faite à ma lettre :

RÉSIDENT GÉNÉRAL

DE LA
République Française
à Tunis

N^o 241

Tunis, le 27 janvier 1902

Monsieur

Par une lettre en date du 22 de ce mois, vous avez protesté au nom de la tribu des Zéghalmas, dont vous prétendez être le mandataire, contre la sentence prononcée le 22 juillet 1902 par les arbitres choisis par différentes personnes intéressées dans l'affaire de la Kalaa-Djerda.

Monsieur, vous alléguiez dans la même lettre que M. Bellot détendrait indûment des titres appartenant à cette tribu.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas qualité pour intervenir dans ces questions litigieuses et qu'il vous appartient, ainsi qu'à vos mandants, de faire valoir vos prétentions par la voie judiciaire.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

S. PICHON

Voilà donc un chef de Gouvernement, défenseur naturel des opprimés et des faibles qui, après avoir fait entrer en force de loi un document illégal au premier chef, lequel dépouille quatre cents protégés de la France de leur héritage, n'a d'autre réponse à faire aux cris de protestation des victimes — qu'il n'a pas qualité pour intervenir.

On était habitué, jusqu'ici, à voir les potentats se servir de paratonnerres pour attenter aux droits de leurs sujets et conserver pour soi le nimbe de l'équité et de la pitié.

M. Pichon innove. Fouant aux pieds la trop lourde pourpre de la justice il se dévoue à nous tel qu'il est, il proclame ainsi vouloir gouverner en vertu de son tempérament et non plus en vertu de sa mission.

Faut-il croire que l'accusation de tyrannie serait plutôt faite pour exalter son orgueil ?

En ce cas, nous rappellerions à M. Pichon que la mission de M. Pichon n'est pas la propriété de M. Pichon, mais celle de la France et qu'elle est sous la surveillance et la sauvegarde de l'opinion publique dont nous sommes le seul représentant indépendant en ce pays et que si M. Pichon s'écarte de sa mission de champion de la loi, du droit et de la justice il ne peut plus être le représentant autorisé de la France mais un M. Pichon tout court, simple particulier totalement inconnu chez nous.

Et puisqu'il ose braver aussi ouvertement la conscience publique la question de Kanaa-Tjedda sera désormais la question Pichon.

Nous ne dissimulerons pas que le fait d'avoir reçu une réponse nous a plus surpris que sa teneur.

Il suffit de relire notre lettre pour deviner qu'elle n'en comportait pas que par conséquent nous n'en attendions aucune.

Car à cette lettre qui le mettait ironiquement au défi d'accomplir un acte de justice et de gouvernement fort de son autorité, imbu de sa dignité et de ses devoirs, il n'y avait qu'une réponse à faire :

Ecraser notre gouaillerie par un acte stupéfiant de vertu.

Il n'avait qu'à appeler M. Bellot et lui demander un rapport écrit sur notre réclamation, puis, à nous en demander un, de notre côté et alors ou bien nous faire intrépidement donner satisfaction ou, si nous avions tort, nous faire exécuter par le concert de ses journaux. Ou bien alors à un autre point de vue, s'autoriser de nos sarcasmes qui en tous pays du monde neutralisent avec préméditation l'effet d'une lettre officielle, pour ne point nous répondre du tout.

Mais répondre sans faire justice, était une maladresse à laquelle, malgré notre expérience de l'homme, nous ne nous attendions pas. Les bras en sont tombés à tous les gens sérieux.

Cette lettre est restée cinq jours sur chantier et porte un caractère de bravade féminine et butée.

On y remarque la collaboration de quelqu'un qui confond l'entêtement avec la volonté — la volonté, suprême degré de l'état de conscience et l'entêtement, masque de la faiblesse, de l'ignorance et de la peur.

C'est pourquoi, alors que nous n'avions qu'incidemment protesté contre la sentence arbitrale, le scribeur, au contraire, en fait le phare de sa réponse. Il a peur d'avoir peur de renier ce chef-d'œuvre. Or, le seul qui doit avoir peur de paraître en avoir honte, c'est M. d'Anthouard. Et par cela même, nous devinons que c'est lui le rédacteur de ce beau morceau. M. Pichon a dû lui passer notre lettre

en disant : « C'est vous qui avez tiré le vin en voici une lampée de derrière les fagots. » Et M. d'Anthouard n'a pas osé lui dire : « Mais tout indigne qu'il n'attend aucune réponse ! »

Il n'a pas osé, car si le ton de sa lettre est sec, c'est bien tout ce que M. d'Anthouard peut avoir de sec en cette affaire.

Et la preuve que c'est lui, c'est qu'il a soin de se retrancher derrière les deux autres arbitres en disant : *les arbitres* alors que la sentence désigne M. Bonnet comme dissident.

Il ose tout juste dire : *différentes personnes intéressées dans Kalaâ-Djerda*. Mais vous lui arrachez la langue, que vous ne lui feriez plus dire aujourd'hui qu'elle y avaient des droits.

Alors, à quoi bon ces rodomontades ?

C'est dans le vestibule de l'Enfer que Dante place

.... quegli
che vissero senz'infamia e senza lode

Et Richelieu a dit : *Les imprudents sont capables d'entreprendre beaucoup d'actions avec violence, mais leur retour est toujours lasche*

Ce qui se passe dans le cœur d'un jésuite assiégré ne nous est pas une nouveauté.

* * *

Néanmoins, nous ne saurions nous élever avec trop de véhémence contre la prétention de M. Pichon de tirer son épingle du jeu, en nous renvoyant devant le tribunal pour revendiquer le droit des opprimés et des spoliés.

La forme judiciaire, Kalaâ-Djerda l'aura quand je voudrai et comme je voudrai. Et si quelqu'un tentait de la lui donner avant moi, spécifiant de me rencontrer autrement dans la défensive que dans l'offensive, je lui apprendrai ne fût ce que cela pour l'instant, que les affaires de spoliations d'arabes se plaident aujourd'hui en France et que les réglemens de juges ne sont pas faits pour les chiens.

Jusqu'à ce qu'il me plaise, Kalaâ-Djerda restera ce quelle est : une affaire politique au premier chef qui devra être liquidée selon la justice, par celui qui seul la soutient dans son intérêt politique, M. Pichon en personne, M. Pichon qui a prêté la Maison de France, asile séculaire de la justice, de l'humanité et du droit pour y faire violer la justice, l'humanité et le droit.

Ce n'est plus le bien des arabes qui est en cause, c'est l'honneur du nom français dont M. Pichon, un des nombreux fonctionnaires de la République, n'est pas seul à avoir la garde.

Ah, il n'a pas qualité pour intervenir ! Tout beau ! Ce n'est pas aujourd'hui ni à nous qu'il fallait le dire, il fallait le proférer le jour où les imposteurs sont venus vous demander le bien d'autrui, sans titres, ni droits, ni présomptions et courbés tous deux sous l'anathème de la chose jugée, privant l'un de la faculté de prendre et l'autre de regarder les richesses convoitées.

Il ne fallait pas leur délivrer la maudite lettre de marque qui nous dépouille.

Nous avez-vous consulté, alors que vous disposiez de notre héritage, pour venir aujourd'hui nous traiter d'importuns ?

Mais c'est à genoux que l'on devait nous faire supplier de vous décharger de vos responsabilités en allant bénévolement faire novation devant la magistrature amovible !

Mais vous devriez les couvrir d'or, les arabes pour leur faire commettre la grande sottise.

Et vous entreprenez de les y renvoyer avec hauteur ?

Sachez donc qu'à eux neuf et moi nous sommes loin de faire dix bicots, et que vous ne pesez pas comme français, une once de plus que moi dans la balance des lois.

Et j'insiste encore pour que vous me fassiez rendre, vous, or ! vous, rien que vous, des titres de propriété que M. Bellot retient indéfiniment, à quoi il ne s'autorise que parce que vous avez écrit, signé et maintenu, sans oser toutefois le traduire par des faits tangibles, que le domaine en cause lui appartient, chose qui n'est pas vraie et qui ne sera jamais vraie !

JACQUES BAHAR

P. S. — L'affaire de Kalaâ-Djerda est actuellement aux mains du siège central de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen à Paris.

LA SCULPTURE EN TUNISIE

L'Indépendant annonce que la Résidence a refusé de ratifier le vote de 140,000 francs consacrés par la Municipalité au monument à la gloire de M. Terras. Espérons que la nouvelle sera exacte.

Deux renseignements précieux découlent de cette décision.

L'une, qu'en matière de dépenses d'intérêt général il faudra renoncer désormais à cette coutume insolente de ne placer le public que devant des faits accomplis.

L'autre, que tout projet de ce genre réclame des préparatifs et des études méthodiques, tels que se les imposent les corps délibérants de tous pays civilisés.

Ces principes reconnus, nous avons hâte de déclarer à nouveau que l'idée générale d'un monument nous trouvera toujours parmi ses plus cordiaux partisans.

Pour nous, l'avenir de Tunis est d'être un grand centre intellectuel, artistique, financier et commercial à la fois. C'est dire que les tentatives d'art nous sourient.

Mais entendons nous. Ce n'est pas en important des œuvres d'art dans un pays veuf de toutes notions qu'on stimule son goût, c'est en y important des artistes. Ce qui les attire, c'est d'abord une grande liberté pour eux-mêmes et ensuite la beauté de la nature locale.

N'étaient les mœurs musulmanes et la presque impossibilité de recruter des modèles, la Tunisie serait à tous les points de vue, la terre promise des artistes, peintres et sculpteurs surtout.

Et c'est parce que la Tunisie porte ce caractère si tranché, que nous sommes tenus à une circonspection extrême en matière de monuments publics et que nous ne devons presque jamais rien importer.

C'est que notre soleil massacre littéralement tout ce qui ose négliger ses lois locales. Il dévore tout ce qui est blanc, carbonise tout ce qui est sombre et fait hurler presque toutes les couleurs. On ne peut rien contempler en plein air, tout au plus les arbres et certaines fleurs. Il faut donc une théorie d'art nouvelle et nous ne pouvons supporter que des œuvres d'artistes acclimatés et bien conscients.

A ce point de vue, le monument Ferry est une laideur. On a chaudi pour lui en toute saison. En plein soleil, on jurerait des ramoneurs et de loin il nous masque l'horizon par un gouffre noir incompréhensible.

Voyez comme un homme en redingote et en tuyau de poêle nous scandalise dans la rue !

La sculpture sur pierre est également fallacieuse.

Prenez par exemple la façade du Casino copiée, d'ailleurs, sur un buffet de salle à manger. Banalité du sujet à part, nous ne voyons en plein soleil, qu'une masse blanche et lourde. Les bas reliefs s'inspirant de la gravure de médailles sont entièrement absorbés par le soleil et on ne distingue que la main droite d'Apollon, laquelle, en haut-relief, offre une ombre énergique, un trou béant, noir et lourd à l'œil. C'est que nous ne pouvons pas compter ici sur la fumée des usines, dont la patine adoucit les angles, colore les draperies et définit les plans.

A notre sens — et ici nous n'émettons notre sentiment qu'avec la plus craintive réserve — le plein air de Tunis ne comporte ni le bronze, même patiné en clair, ni la pierre de taille, parce que trop floconneuse. Nous opinerions pour le marbre mat polychromé et quant au métal, pour l'étain oxydé chimiquement.

Dans le premier cas, nous faisons

de cet ennemi, le soleil, un complice très précieux. Chaque fois qu'il veut blanchir les yeux, nous les vivifions par du bleu. Veut-il confondre nez, bouche et menton, que nous relevons le tout par un mince filet rosé. Nous menace-t-il d'un grand trou dans une main que nous trichons par une teinte de draperie. Inutile d'ajouter que le marbre polychromé a tourné victorieusement la réminiscence de la figure de cire. Voyez les anciens !

Pour l'étain, c'est un métal froid, placide sous l'éclat du soleil et d'une tendreté d'aspect des plus complaisantes. De très discrètes colorations minutieusement étudiées en font un régal.

Mais, nous le répétons, c'est matière à longues discussions et à expériences.

Et combien cela pourrait rendre Tunis agréable !

LA HERNIE

Guérie par la Méthode Claverie

Cette infirmité qui était considérée comme incurable, car même avec le bistouri on risquait d'estropier le malade sans avoir beaucoup de chances de le soulager, est aujourd'hui radicalement guérie par la nouvelle méthode de M. Claverie, de Paris, qui consiste tout simplement à appliquer sur la tumeur un tampon pneumatique solidement maintenu par des liens élastiques.

Plus d'opération douloureuse si souvent mortelle, plus de ressorts d'acier qui vous martyrisent les reins et qui vous font souffrir plus que la hernie elle-même, plus de gêne, plus de souffrance, plus d'ennuis, plus de tourments.

Aussi toutes les personnes atteintes de hernies, descentes, efforts etc, ne doivent-elles pas acheter de bandage ni se faire opérer sans avoir vu M. Claverie, qui visitera lui-même les malades et fera l'application de sa méthode à

Bizerte, Grand Hôtel de France, Vendredi 20 février.

Sousse, Grand Hôtel, Dimanche 22 février.

Tunis, chez M. Carbonnière, Pharmacien, 7, Rue Léon-Roches, Lundi 23, Mardi 24 et Mercredi 25 février.

Le Traité de la Hernie, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent à M. Claverie, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris.

COMPAGNIE DES PORTS DE TUNIS

SOUSSE ET SFAX

Vente aux enchères publiques

DE TERRAINS A BATIR

Situés au Port de Sfax

Le public est informé que le MARDI VINGT-QUATRE FÉVRIER MIL NEUF CENT TROIS, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans le magasin numéro 2 de la Compagnie des ports, sur le terre-plein Ouest du bassin de Sfax, à la vente aux enchères publiques des parcelles numéros 19, 20, 68, 69, 78, 119, 121 et 225 du plan de lotissement du port de Sfax.

La contenance moyenne des parcelles est de quatre cent quatre-vingt mètres carrés environ et leur mise à prix varie de dix à quarante francs le mètre carré.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des ports à Tunis, à Sousse, à Sfax et au siège social, 61, rue de l'Arcade, à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie sur le terre-plein Ouest à Sfax.

Broderies et Dessins

11, rue Claker

«Monsieur Lingrand, Directeur-Propriétaire de la Pharmacie Continentale (Paris).

Depuis deux mois à peine, j'ai soumis au traitement des Dragées Russes, 16 de mes malades des atteints de rhumes négligés, de bronchites graves et d'asthmes invétérés, et j'ai la satisfaction de vous informer que 14 d'entre eux sont

complètement guéris. En présence de ce résultat extraordinaire que je vous autorise à publier sous mon nom, dans tous les journaux de France, je ne saurais trop engager mes confrères à employer les Dragées Russes avec la plus grande confiance pour toutes les maladies de poitrine.

Recevez Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Dr ALLIOT,
Médecin de la Faculté de Paris, Directeur de l'Institut médical.

Nota. — Nous avertissons nos lecteurs que les Dragées Russes se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies.]

A LOUER

Pour le premier Moharrem 1321

VASTES ENTREPOTS

s'adresser à M. Vouillet

10, Rue Es-Sadkia 10. — Tunis

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule ABSINTHE consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

AVIS AUX COLONS

M. André Miara, 12, rue des Glacières tient à la disposition de MM. les Colons des pommes de terre pour semence à des prix défiant toute concurrence.

Pommes de terre de Pertuis et du Nord pour la consommation toujours en magasin.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n. 2.

Thérapeutisme spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

CHARCUTERIE FRANÇAISE

LAVERIN, PROPRIÉTAIRE

Case 71, au Grand Marché

et 4, Rue de Marseille

Charcuterie de 1^{er} Ordre

La Maison se chargera de toutes les commandes de pâtés fins et pièces décorées.

Société Française

DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hammam-Lif)

A. BELLIN D et Cie

Vente au détail

TUNIS — 24, Rue de Grèce — TUNIS

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 45, rue de Besançon, Tunis.

A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1^{er} et 2^{es} étages.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

A vendre à St-Germain 1000^m de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.

Sad, au bureau du Journal.

GRAND BAR DE L'UNIVERS

Avenue de la Marine

Licari, propriétaire; Stéphanini, gérant. Etablissement complètement remis à neuf

Consommations de 1^{er} choix.

Liqueurs de marque.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conerves de Glaciers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

HORS CONCOURS Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande

Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et concentrées qui ont valu au coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris se rendent très précieuses pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourisseries, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : Em. LAGROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

LE MONDE

3^e Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIEGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements à M. G. APTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie à Paris, 25, avenue de Paris.



PELLET & AZERM

3, Place de la Résidence
TUNIS

QUINCAILLERIE. Article de Ménage, Chauffage et d'Eclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux, etc.

A la Ville de Sfax

11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPERIEURE
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX
Marque A A et C.

Huile d'olive ex. s ^e fr. 1 40	d ^e	fine.... 1 10
d ^e super... 1 20	d ^e	de mi fine 1 00
	d ^e	ordinaire 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix
tousjours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

Société Tunisienne d'Approvisionnement

22, Rue d'Italie, TUNIS

Prix fixes marqués en chiffres connus

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.

Nota.—Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Gardes de titres. Paiement et escompte de coupons. Bourses, Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.



E. FAURE ET C^{IE}

14, Rue d'Italie — Tunis

GRANDE SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES pour Hommes, Dames et Enfants

GRAND CHOIX en chaussures fortes pour la chasse ou la campagne. Chaussures de luxe, Pantoufles, Sabots, Chaussons, Gualoches, Gêtres, Molletières, Houzeaux.

COUVERTURES TOUS GENRES

Messageries Universelles P. DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis

Camionnage

aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels ET VIE-VERSA

Par colis ordinaire 0. 50 par petits Colis 0, 25

Expéditions par grande et petite vitesse

Embarquements - Débarquements Opérations de douane

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwich, noir et blanc. Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de premier ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals

Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE

Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villédon

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES

Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.

TUNIS—20, RUE D'ITALIE—TUNIS

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES

Coupeurs des Premières Maisons de Paris

Chemiserie-Bonneterie

DÉPOT DES USINES **TORRILHON* et C^{IE}** DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indecomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté d. g. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.

S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

VINS ET LIQUIDES

DU DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, rue d'Italie, TUNIS

Liqueurs de Marque — Livraison à Domicile

M. Louis FOUBERT

Courtier maritime et Commercial

14, rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

CAMIONNAGE

FORMALITÉ EN DOUANE

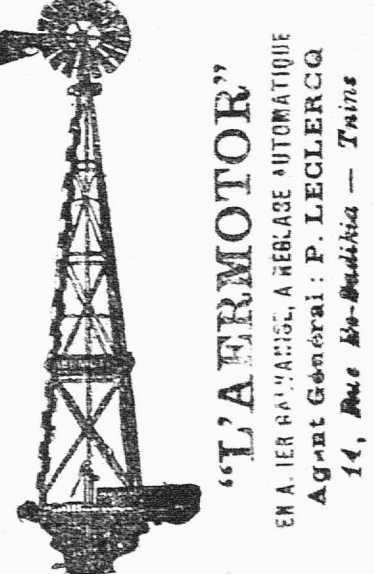
Expéditions

pour tous pays par grande et petite vitesse

Service spécial de Déménagements

Correspondants en France et à l'Étranger

MAGASINS DE DÉPÔTS



BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille et briquettes

A. MILITTE

Magasins: rue du Maroc, ancien fondouk au Charbon.

TUNIS

BRASSERIE DE LA LOIRE

Tenue par B. MERTILLO

Avenue de la Marine, 57 — TUNIS

EN FACE LE CASINO

SALONS RÉSERVÉS — BILLARD

Consommations de premier choix — Liqueurs de marque

GLACES & SORBETS

C^{IE} Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille

Agence de Tunis

Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

USINE du Djebel Bou-Khornise (HAMMAM-LIF)

CHAUX ET CEMENTS

F. THERMES

DÉPÔT A TUNIS: 6 bis, rue de Hollande, 6 bis

NOTA.— Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Hammam-Lif.

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS

Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES des premières fabriques françaises

Appareils de pesage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse

SOURCE PASTEL Gazeuse

Dépôts à Tunis: chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel que l'on désire.

SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le

Dessus de Puits de sécurité

qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix: 150fr paiement après satisfaction

Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. MM. L. JONET et C^{IE}, à Raismes (Nord)

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

fonctionnant à 100 mètres de profondeur

Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs

Ville de PARIS, Exposition de 1900

Membre du Jury, Hors Concours

On demande DES REPRESENTANTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés

Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie, et la Tunisie.

Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays; Ordres de Bourse, — Encaissement de tous coupons.

Dépôts à vue et à échéance fixe —

Bons de Caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 %.

Munis de coupons semestriels (net des impôts actuels.)

Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. — Location de Coffres forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE

C^{IE} TOUACHE - paquebots-poste français — Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.

— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.

— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 45 m.

— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.

— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.

— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.

— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.

— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE ET TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.

— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à midi

— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 heures du soir.

— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du s.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. L'Agent principal, J.-B. PÉRISSÉ

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés

Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 % - jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois à 2 ans 2 1/2 % - au delà 2 ans 3 %

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées

Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFLIANT TOUTE CONCURRENCE

PHARMACIE MODERNE

J.-M. FATTACCIOLI

Pharmacien de 1^{re} Classe de l'École Supérieure de Montpellier

TUNIS — 1, Rue de Bône, 1 — TUNIS

FABRICATION DE TOUS LES GRANULES

Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

Outillage Agricole & Industriel

BENEDITE & DIDI

28, rue Es-Sadikia (près la gare française)

CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS

DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX et tout le nécessaire pour la campagne des labours

ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS

Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie

Demandez le Catalogue Automne 1902

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital: 30 millions

Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises

Gardes de Titres — Paiement des coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays

— Location de Coffres forts. —

Charges de monnaies étrangères. —

Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3 % — 2 à 3 ans 3 1/2 % — 4 ans 4 %.

Dépôts à Vue: 2 %.

Ciments Supérieurs Thorrand et C^{IE}

ALLARD, NICOLET & C^{IE}, A VOREPPE (ISÈRE)

Spécialité de Travaux en Ciment

Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment.

CARREAUX EN CIMENT

Plans et devis franco sur demande.

S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

Ancienne Maison AYHARD et THOMAS

Société des Ateliers de Constructions Métalliques

J. BERTRAND & C^{IE}

TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples

Installation d'usine

Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène

Captage, Élévation et distribution d'eau

Appareils de sondage

Installations électriques: éclairage et transport de forces

Fers, Fontes et Métaux

FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES

Fonderie de fer et de bronze

Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

ENTREPOT GÉNÉRAL DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

G. GUERRIERA ET SAUCAZ

Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble

Bureaux et entrepôts: 24, rue de Portugal.

MAISON DESPEROUX

FONDÉE EN 1888

à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba

FOURS À FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLÂTRE

« Pierre à bâtir et Pierre de taille »

BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE

Briques plates et creuses. Pavés et dalles

Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.